

NUMÉRO(S) DE CONTRAT :

PRÉAVIS DE CHANGEMENT CONTRAT MILLÉRIA III – NOUVELLE ÈRE (SÉRIE 3)

Bonjour,

Vous recevez le présent préavis à titre de Titulaire d'un Contrat Milléria III – Nouvelle Ère. Nous souhaitons vous faire part de certains changements que nous apporterons à ce produit. Nous vous encourageons à prendre connaissance des informations qui figurent dans ce préavis.

Ce préavis est envoyé à tous les Titulaires d'un Contrat Milléria III – Nouvelle Ère. Nous tenons à préciser que nous vous faisons part de tous les changements qui seront apportés au Contrat Milléria III – Nouvelle Ère, mais que ceux-ci ne s'appliquent pas nécessairement à votre situation personnelle. S'ils s'appliquent à vous, vous n'aurez rien de particulier à faire à propos de ces changements.

De plus, à l'exception des changements décrits dans ce préavis, les termes de votre Contrat Milléria III – Nouvelle Ère demeurent inchangés.

Modifications de notre gamme de FPG

Desjardins Assurances est toujours soucieuse de la santé financière de ses clients. C'est pourquoi nous apportons actuellement des modifications à notre gamme de Fonds de placement garanti (FPG). Les changements suivants nous permettront de conserver une offre compétitive et performante.

Ajout de deux nouveaux FPG

DSF FPG – Obligations canadiennes

DSF FPG – Actions canadiennes – Desjardins

Fermeture de six FPG aux échanges et aux nouveaux dépôts

DSF FPG – Revenu diversifié – Franklin Quotientiel

DSF FPG – Équilibré de revenu – Franklin Quotientiel

DSF FPG – Équilibré de croissance – Franklin Quotientiel

DSF FPG – Croissance – Franklin Quotientiel

DSF FPG – Actions canadiennes – Franklin Bissett

DSF FPG – Sociétés à petite capitalisation – Franklin Bissett

Fermeture du DSF FPG – Revenu – Fiera Capital

Desjardins Assurances procédera à la fermeture du DSF FPG – Revenu – Fiera Capital le **27 novembre 2020**.

FPG fermé	FPG de remplacement
DSF FPG – Revenu – Fiera Capital	DSF FPG – Obligations canadiennes

Le **27 novembre 2020**, nous transférerons la valeur des Parts du FPG fermé attribuées à votre Contrat dans le FPG de remplacement. Notez que les objectifs de placement de ces FPG sont similaires et que des répercussions fiscales pourraient découler de ces changements. **Veillez vous référer au texte de la page 5 du PRÉAVIS DE CHANGEMENT ci-joint.**

Autres changements

Nous apporterons également les changements suivants :

Changement	Page du préavis
Changement de nom de trois FPG	PAGE 6
Changement à l'objectif de placement d'un FPG en raison du changement à l'objectif de placement de son fonds sous-jacent	PAGE 6

Vous trouverez plus de détails sur tous ces changements dans le PRÉAVIS DE CHANGEMENT ci-joint.

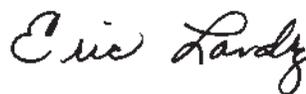
Si vous avez des questions, nous vous invitons à communiquer avec votre représentant ou représentante ou avec notre secteur Fonds de placement garanti au 1 877 647-5435. Nous serons là pour vous accompagner.

Vous pouvez également communiquer avec nous par télécopieur au 1 888 926-2987, par courriel à fpgserviceclients@dsf.ca ou par courrier à l'adresse suivante : 1, complexe Desjardins, C.P. 9000, Montréal, Québec, H5B 1H5.

Nous vous remercions de faire confiance à Desjardins Assurances et vous prions d'agréer nos salutations distinguées.



Denis Dubois
Président et chef de l'exploitation



Éric Landry
Vice-président, Solutions de placement

Préavis de changement Contrat Millénia III – Nouvelle Ère (Série 3) Novembre 2020

Le présent Préavis de changement fait partie intégrante du Contrat que vous avez établi avec Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie, et il doit être interprété en conséquence.

À l'exception des changements décrits dans ce Préavis, les modalités de votre Contrat demeurent inchangées.

Nous attestons que ce Préavis contient des modifications au Contrat mentionné ci-dessus et qu'il décrit de façon claire et concise les changements apportés. Il fait partie intégrante du Contrat intitulé Régime Millénia III établi par Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie. À l'exception des changements décrits dans ce Préavis, les modalités de ce Contrat demeurent inchangées.



Denis Dubois
Président et chef de l'exploitation



Éric Landry
Vice-président, Solutions de placement

Modifications de notre gamme de FPG

Par souci d'offrir constamment un service de première qualité et la meilleure valeur possible à ses clients, Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie (DSF) évalue périodiquement ses produits d'assurance.

Ajout de deux nouveaux Fonds

Nous sommes heureux de vous annoncer qu'à compter du **30 novembre 2020**, DSF offrira deux nouveaux Fonds de placement garanti, sélectionnés pour vous aider à compléter votre portefeuille. Les aperçus des Fonds de ces nouveaux Fonds se trouvent sur notre site Web, à l'adresse desjardinsassurancevie.com/fr/epargne-individuelle/fonds-de-placement-garanti/nos-options-de-placement/documents-reglementaires. Vous pouvez également communiquer avec notre secteur Fonds de placement garanti afin d'obtenir une copie. Nos coordonnées sont indiquées à la page 7.

1. DSF FPG – OBLIGATIONS CANADIENNES

Objectif du Fonds

Procurer un revenu régulier et une sécurité du capital en investissant dans un portefeuille de titres à revenu fixe du marché obligataire canadien.

Stratégie du Fonds

Ce Fonds est géré activement au moyen d'une approche d'investissement fondamentale visant une répartition cohérente des sources à valeur ajoutée. Sa stratégie consiste à ajouter de la valeur grâce à une gestion de la durée, de la courbe de taux et du risque de crédit.

Série 3 – RFG (Toutes les Options relatives aux frais)	Série 3 – Honoraires de gestion (Toutes les Options relatives aux frais)	Honoraires actuels liés aux garanties (inclus dans le RFG) (Toutes les Options relatives aux frais)
2,59 %	1,38 %	0,20 %

2. DSF FPG – ACTIONS CANADIENNES – DESJARDINS

Objectif de placement

Procurer une appréciation du capital à long terme. Le Fonds investit principalement dans des titres de participation de sociétés canadiennes de grande capitalisation.

Stratégie de placement

Le gestionnaire a recours à un processus d'investissement discipliné reposant sur une analyse fondamentale, quantitative et de tendance des émetteurs. Sans s'y limiter, il considère la santé financière, la valorisation et les perspectives de croissance des sociétés, de même que la qualité de leur équipe de gestion.

Série 3 – RFG (Toutes les Options relatives aux frais)	Série 3 – Honoraires de gestion (Toutes les Options relatives aux frais)	Honoraires actuels liés aux garanties (inclus dans le RFG) (Toutes les Options relatives aux frais)
3,51 %	2,03 %	0,60 %

Fermeture de six Fonds aux échanges et aux nouveaux dépôts

Desjardins Sécurité financière cessera d'accepter les échanges et les nouveaux Dépôts pour les Fonds suivants à compter de 16 heures (HE) le 27 novembre 2020, à l'exception des Dépôts effectués selon un accord de débit préautorisé (DPA) déjà en place :

- DSF FPG – Revenu diversifié – Franklin Quotientiel
- DSF FPG – Équilibré de revenu – Franklin Quotientiel
- DSF FPG – Équilibré de croissance – Franklin Quotientiel
- DSF FPG – Croissance – Franklin Quotientiel
- DSF FPG – Actions canadiennes – Franklin Bissett
- DSF FPG – Sociétés à petite capitalisation – Franklin Bissett

DSF a l'intention de procéder à la fermeture définitive de ces Fonds au cours de l'année 2022. Vous recevrez un préavis de changement le cas échéant. Si vous détenez un Contrat non enregistré, vous pourriez avoir des incidences fiscales pour l'année d'imposition 2022.

Fermeture du Fonds DSF FPG – Revenu – Fiera Capital

DSF procédera à la fermeture du Fonds **DSF FPG – Revenu – Fiera Capital** le 27 novembre 2020.

Desjardins Sécurité financière cessera d'accepter les échanges et nouveaux Dépôts pour le Fonds **DSF FPG – Revenu – Fiera Capital** à compter de 16 heures (HE) le 20 novembre 2020, à l'exception des Dépôts effectués selon un accord de débits préautorisés (DPA) déjà en place. De plus, le 20 novembre 2020 est aussi la date limite de rachat (sauf dans le cadre de programmes de retraits systématiques (PRS)), et d'échange contre des Parts d'autres Fonds.

Veillez noter que la valeur des Parts du Fonds fermé attribuées à votre Contrat sera transférée dans le Fonds de remplacement, sans frais de rachat. Si vous avez déjà conclu un accord de DPA pour effectuer des Dépôts additionnels, ces Dépôts seront modifiés suivant les changements décrits aux présentes.

Voici des détails sur le Fonds fermé et le Fonds de remplacement :

FONDS FERMÉ	Série 3 – RFG	Objectif de placement	Indice de référence	Catégorie du CIFSC	Gestionnaire
DSF FPG – Revenu – Fiera Capital	2,59 %	Procurer un revenu en intérêts supérieur à la moyenne et un certain potentiel d'accroissement de son capital en investissant principalement dans des obligations et d'autres effets portant intérêt des gouvernements fédéral et provinciaux canadiens et de sociétés de bonne qualité.	Obligataire universel FTSE Canada	Revenu fixe canadien	Fiera Capital inc.

FONDS DE REMPLACEMENT	Série 3 – RFG	Objectif de placement	Indice de référence	Catégorie du CIFSC	Gestionnaire
DSF FPG – Obligations canadiennes	2,59 %	Procurer un revenu régulier et une sécurité du capital en investissant dans un portefeuille de titres à revenu fixe du marché obligataire canadien.	Obligataire universel FTSE Canada	Revenu fixe canadien	Desjardins Gestion internationale d'actifs inc.

À noter que le transfert vers les Fonds de remplacement ne fera pas diminuer les Montants garantis en vertu du Contrat.

La valeur des Parts retirées du Fonds fermé et transférée dans le Fonds de remplacement sera calculée le 27 novembre 2020.

INCIDENCES FISCALES

Le changement relatif à la fermeture du Fonds DSF FPG – Revenu – Fiera Capital pourrait se traduire par un gain ou une perte en capital pour vous.

Si vous détenez un Contrat enregistré (incluant un Contrat immobilisé), le transfert de la valeur des Parts attribuées à votre Contrat du Fonds fermé vers le Fonds de remplacement n'aura aucune incidence fiscale.

Toutefois, si vous détenez un Contrat non enregistré, le transfert de la valeur des Parts du Fonds fermé vers le Fonds de remplacement entraînera une disposition imposable, qui pourrait occasionner un gain ou une perte en capital.

Si tel est le cas, le montant du gain ou de la perte en capital sera déclaré sur le feuillet T3 (et le relevé 16 pour les résidents du Québec) émis pour l'année d'imposition 2020.

Consultez le document Contrat et notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Autres changements

Changement de nom de trois Fonds

Nous désirons également vous aviser que les fonds suivants changeront de nom à partir du **30 novembre 2020**:

NOM ACTUEL	NOUVEAU NOM
DSF FPG – Croissance et revenu – NEI Nordouest	DSF FPG – Croissance et revenu – NEI
DSF FPG – Croissance Mondiale – NEI Sélect	DSF FPG – Croissance – NEI Sélect
DSF FPG – Spécialisé actions – NEI Nordouest	DSF FPG – Actions canadiennes petite capitalisation – NEI

Changement à l'objectif de placement d'un Fonds

En raison du changement à l'objectif de placement de son fonds sous-jacent, nous désirons vous informer du nouvel objectif de placement du fonds suivant:

NOM DU FONDS	NOUVEL OBJECTIF DE PLACEMENT
DSF FPG – Spécialisé actions – NEI Nordouest*	Dégager une plus-value du capital à long terme et, à cette fin, tente principalement d'effectuer des placements dans des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes à petite capitalisation et à croissance rapide.

*Ce Fonds change également de nom comme mentionné plus haut.

Nous vous remercions de faire confiance à Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie.

Pour en savoir plus

Reportez-vous à votre document Contrat et notice explicative si vous désirez obtenir plus d'information. Ce document comprend des renseignements importants. Veuillez le lire attentivement.

Vous trouverez également de l'information sur nos fonds, y compris leurs rendements antérieurs, sur le site desjardinsassurancevie.com.

Si vous avez des questions à propos du présent Préavis, communiquez avec votre représentant ou avec notre secteur Fonds de placement garanti au 1 877 647-5435. Vous pouvez également communiquer avec nous par télécopieur au 1 888 926-2987, par courriel à fpgserviceclients@dsf.ca ou par courrier à l'adresse suivante : 1, complexe Desjardins, C.P. 9000, Montréal, Québec, H5B 1H5.

Choisir Desjardins...

c'est choisir le Mouvement des caisses Desjardins, le plus important groupe financier coopératif au Canada, dont la solidité financière est reconnue par les agences de notation qui lui attribuent des cotes comparables, sinon supérieures, à celles des cinq grandes banques canadiennes et des autres compagnies d'assurances:

- Standard and Poor's A+
- Moody's Aa2
- Dominion Bond Rating Service AA
- Fitch AA-

desjardinsassurancevie.com



Desjardins

Assurances

Vie • Santé • Retraite

Le document Contrat et notice explicative contient des renseignements importants sur les caractéristiques du Régime Millénia III et les Fonds de placement garanti DSF. De plus, il comprend des termes définis.

Les Fonds de placement garanti DSF sont établis par Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie.

Millénia III et Fonds de placement garanti DSF sont des marques de commerce déposées de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie. Desjardins est une marque de commerce de la Fédération des caisses Desjardins du Québec, utilisée sous licence.



Ce document est imprimé sur du papier Rolland Enviro.

100%